

Défis et perspectives de la recherche en microfinance.

Ayi Ayayi; Ph.D.

Professeur associé

Holder of the chair Banques populaires in microfinance

Audencia Nantes – Ecole de Management

8 route de la Jonelière

44312 Nantes

aayayi@audencia.com

Christine Noël

Professeur associé

Adjointe à la direction de la recherche

Audencia Nantes – Ecole de Management

8 route de la Jonelière

44312 Nantes

cnoel@audencia.com

JEL : G21

Résumé

L'objectif de cet article est de faire la synthèse des débats qui traversent le champ de la recherche académique en microfinance afin de mieux appréhender les facteurs susceptibles de favoriser la pérennité financière des institutions de microfinance. Nous démontrons que si l'idée de base de la microfinance est relativement simple, la nature des mécanismes impliqués est complexe et nécessite à la fois un dépassement de l'opposition traditionnelle entre l'approche welfariste et l'approche institutionnaliste et un renouvellement de notre conception scientifique et réglementaire du crédit.

Mots clefs : Institutions de microfinance, approche welfariste, approche institutionnaliste, crédit, recherche.

L'exclusion des plus démunis du système bancaire classique a conduit à la création et au développement des institutions de microfinance (IMFs), sous l'impulsion des organisations non gouvernementales. Ces IMFs ont pour fonction de proposer des services financiers à des personnes du secteur informel et à des personnes exclues du secteur bancaire, en raison de la faiblesse de leurs revenus et de l'absence de garanties de paiement. L'activité des institutions de microfinance dépasse la simple attribution de micro-crédit¹. Celui-ci consiste en l'octroi de prêts d'un très faible montant, notamment à des entrepreneurs ou à des artisans qui ne peuvent accéder aux prêts bancaires classiques. Les prêts octroyés ne servent pas uniquement à des projets de création d'entreprise, ils peuvent être utilisés pour la consommation, pour faire face à la maladie ou pour l'éducation des enfants.

L'objectif de cet article est de faire la synthèse des débats qui traversent le champ de la recherche académique en microfinance. Il s'agit à la fois de présenter un état de la connaissance de la recherche en microfinance et d'examiner les défis et les perspectives auxquels elle est confrontée, ceci afin de mieux appréhender les facteurs clés de succès de la pérennité financière des IMFs et de la réduction de la pauvreté qui à long terme devraient *seteris paribus* déboucher sur une amélioration du bien-être social des bénéficiaires de la microfinance. Cet objectif se justifie par la nécessité de sensibiliser les chercheurs en économie financière, et d'une manière plus générale les chercheurs en sciences de gestion, aux problématiques qui se posent dans le domaine de la microfinance. Par exemple, les articles consacrés à la microfinance dans les revues académiques francophones demeurent aujourd'hui encore l'exception². Pourtant, les promesses esquissées par la microfinance sont telles que les chercheurs français en finance ne peuvent rester dans l'ignorance de ce qui s'y joue.

¹ Les autres produits et services financiers couverts par la microfinance comprennent ainsi l'épargne, la micro-assurance, le micro-leasing et le transfert de fonds.

² A notre connaissance, seuls deux chercheurs francophones (Guérin (2002) et Labie (2001 ; 2004)) ont publié trois articles dans des revues à caractère scientifique sur le thème de la microfinance.

Le panorama esquissé par cet article met à jour les tendances à l'œuvre dans ce champ scientifique en construction. Non seulement le nombre d'articles consacrés à la microfinance augmente à l'étranger, mais les revues publiant des articles dans ce champ tendent à se diversifier. La France demeure cependant en retrait face à cette tendance. Notre étude nous permet en outre de repérer les problèmes fondamentaux posés par la microfinance, tant en ce qui concerne la structure et le fonctionnement des IMFs, leur autosuffisance et leur viabilité, que la contribution réelle de la microfinance pour la lutte contre la pauvreté.

Cet article est structuré de la manière suivante. La première partie dresse un bilan quantitatif de la recherche académique mondiale en microfinance. La seconde partie dresse un bilan qualitatif de cette recherche en synthétisant les résultats émergents de la littérature financière. La conclusion propose des pistes, en vue de recherches ultérieures.

1- La microfinance : un champ de recherche émergent

1.1 Les origines de la microfinance

La microfinance moderne a pris son essor récemment sous l'impulsion de la Grameen Bank en 1983. Toutefois, des traces récurrentes de ce qui fonde la philosophie de la microfinance se trouvent dans l'histoire ancienne.. Ainsi l'idée d'accorder des prêts spécifiques aux plus pauvres existait déjà chez les Juifs, il y a plus de 5000 ans. C'est également la même volonté qui favorisa au XIXe siècle la mise en place des coopératives agricoles, puis la création des banques populaires en France et des Caisses de jardins au Canada. Dans les années soixante, des premières expériences, préfigurant la logique de la microfinance, ont été conduites au Cameroun et au Burkina Faso, où des coopératives d'épargne et de crédit virent le jour. Mais il ne s'agit là que des prémisses d'un instrument d'action sociale dont l'ambition est plus large. Ce n'est que dans les années soixante-dix que la microfinance commença à s'institutionnaliser au Bangladesh par l'entremise de la Grameen Bank. Cela n'a rien d'étonnant dans la mesure où ce pays, qui est l'un des plus pauvres au

monde, comprend la plus forte concentration d'ONG au m² (Feroze, (2002)). Le Bangladesh Rehabilitation Assistance Committee (BRAC), constitué en 1970, est ainsi l'une des premières organisations à avoir financé différents projets, en octroyant des prêts de faible importance aux populations les plus pauvres. Cette démarche, qualifiée d'approche de groupe cible, n'épuise cependant pas, à elle-seule, l'ensemble des mécanismes de microfinance (Chowdhury et Alam, (1997)). Face à cette expérience, d'autres modes d'organisation ont vu le jour non seulement dans les pays en voie de développement mais également dans les pays occidentaux comme la France, sous l'impulsion de l'Agence pour le Développement et l'Initiative Economique (ADIE) et du réseau France Active, l'Italie, sous l'impulsion notamment du réseau Microfinanza et de l'organisme Micro.Bo, ou encore comme la Finlande par l'intermédiaire de Finnvera.

Afin de dresser un panorama de la littérature existante en microfinance, nous avons recensé les articles, publiés dans des revues académiques depuis 1996, à l'étranger et en France. Ce recensement a pour finalité de classer les articles académiques en fonction des problématiques abordées afin de faire émerger les thèmes les plus récurrents et la manière dont ils sont reliés les uns aux autres.

1.2 Un engouement académique pour la microfinance non partagé par la France

L'engouement scientifique pour un thème de recherche peut être mesuré par le nombre d'articles publiés sur ce thème dans des revues académiques. Dans un premier temps, nous avons donc recensé le nombre d'articles sur le thème de la microfinance, accessibles sur la base de données en ligne EBSCO³. Les articles recensés dans cette base fournissent en effet une première approximation des tendances à l'œuvre dans le domaine académique.

Le graphique N°1, à la page 5, illustre, l'évolution du nombre d'articles publiés sur la

³ Nous avons ainsi recherché les articles académiques pour lesquels le mot microfinance ou le mot microcrédit figurait dans le titre ou dans le résumé.

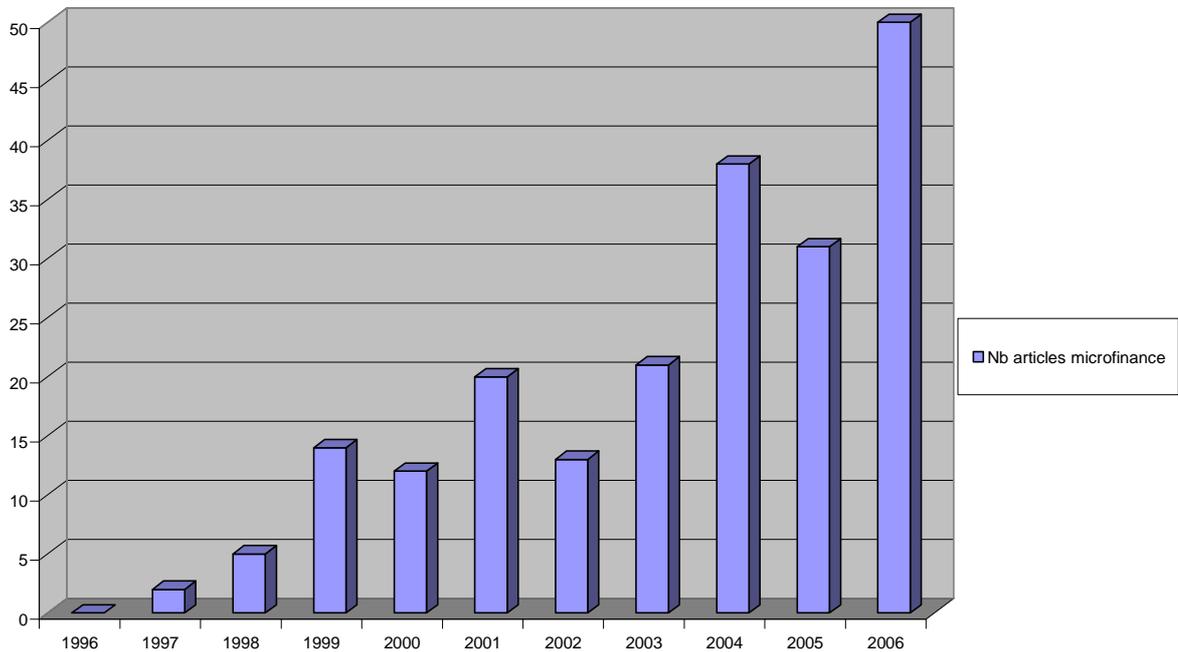
microfinance, dans les revues académiques anglo-saxonnes, depuis 1996. Au demeurant de l'évolution en dents de scie du nombre de publications sur la décennie, le nombre d'articles publiés n'a cessé d'augmenter depuis 10 ans. Ainsi, de deux articles publiés en 1996, le nombre est passé à 50 en 2006, pour un total de 206 articles sur la décennie, ce qui représente une production moyenne d'environ 20 articles par an. Ce nombre reste, toutefois, très largement inférieur aux grands domaines de la recherche en finance tels que par exemple les fusions acquisitions, la gestion du risque, l'assurance ou encore les fonds de pension.

L'engouement des chercheurs est perceptible non seulement à partir du nombre d'articles publiés mais également à partir de la diversification des revues publiant des articles relatifs à la microfinance. De 1996 à 2002, 64 % des articles étaient publiés dans cinq revues académiques⁴ (Brau et Woller, (2002)). Progressivement, les revues publiant des articles en microfinance se diversifient. Nous avons ainsi repéré une augmentation du nombre des articles publiés dans des revues telles que *Journal of Economics, Accounting, Auditing and Accountability Journal*, *Review of Economics and Finance*, *International Journal of Bank Marketing*, *Journal of International Banking Regulation*, *Journal of Economic literature*, *Journal of Small Business Management*, *Housing Finance International*, *Applied Economics*, *Journal of Development Economics*, *Harvard International Review*, *Human Organization*...

⁴ Il s'agit de *Small Enterprise Development Journal*, *The Journal of Microfinance*, *World Development*, *The Journal of Developmental Entrepreneurship*, *The Journal of International Development*.

Graphique 1

Evolution quantitative des articles recensés par EBSCO sur la microfinance



Pourtant, cette tendance ne semble pas affecter le monde académique français. La base de données EBSCO comprenant assez peu de revues académiques françaises, nous avons complété notre recensement par un repérage manuel, à partir du site internet des principales revues françaises en sciences de gestion, ceci afin de mesurer l'importance relative de la recherche en microfinance en France. La liste des revues françaises retenues dans notre recherche figure en annexe 1. Nous avons ainsi mis en évidence le nombre extrêmement faible d'articles consacrés à la microfinance dans la littérature académique française. De 1996 à 2006, seuls 9 articles ont été recensés dans ce domaine. Or la plupart de ces articles ne sont pas écrits par des chercheurs académiques en économie ou en finance, mais par des professionnels. Les raisons de ce relatif désintérêt sont assez opaques dans la mesure où dans le même moment les recherches consacrées à la finance éthique et par exemple à l'investissement socialement responsable sont en plein essor et donnent lieu à des publications de plus en plus nombreuses dans les revues académiques françaises.

1.3 Une recherche construite sur un carrefour disciplinaire et théorique

Après avoir repéré un début d'engouement pour la recherche en microfinance sur le plan international, nous avons voulu recenser les thématiques les plus étudiées à l'intérieur de ce champ. Les articles publiés en microfinance se structurent ainsi autour de quatre thèmes de recherche en interrelations :

Thème 1 Le fonctionnement des institutions de microfinance

Thème 2 Le rôle et l'impact des organismes de microfinance dans la lutte contre la pauvreté

Thème 3 Le ciblage des clients des institutions de microfinance

Thème 4 Les bests practices

Le tableau, à la page 7, synthétise les principales questions découlant de ces thèmes de recherche.

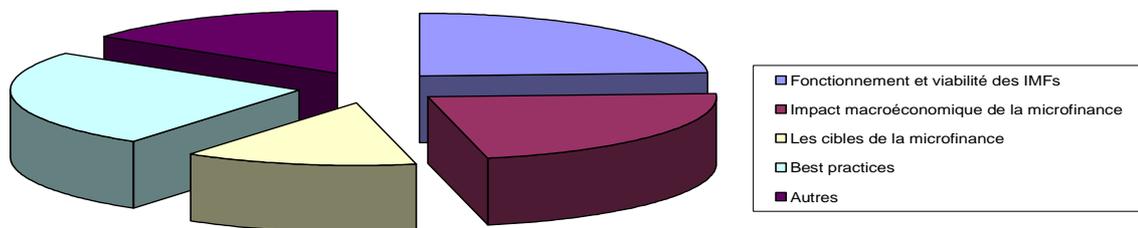
Tableau 1 – Présentation des principaux objets de recherche en microfinance

Thème de recherche	Problématiques dominantes	Ancrage disciplinaire Débat émergent	Sélection d'articles publiés
Thème 1 L'organisation des institutions de microfinance et leur fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles doivent être la structure et l'organisation des IMFs ? - Quelles relations contractuelles doivent unir les donateurs, les gestionnaires et les bénéficiaires des produits de microfinance ? - Les IMFs doivent-elles être autosuffisantes et comment y parvenir ? - Quel cadre réglementaire (juridique, comptable, financier) faut-il mettre en place pour favoriser le développement des IMFs ? - Comment réduire les risques des IMFs ? 	<p>Théorie des contrats Economie Financière</p> <p><i>Opposition de la position welfariste et de la position institutionnaliste</i></p>	<p>Stiglitz (1990) Rhyne (1998) Morduch (2000) Gomez et Santor (2001) Guérin (2002) Lapenu et Zeller (2002) Gutiérrez-Nieto, Serrano-Cinca, Mar-Molinero (2005) Lapie (1999 ; 2004) Mosley et Hulme (1996)</p>
Thème 2 Le rôle et l'impact des organismes de microfinance dans la lutte contre la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> - La microfinance permet-elle de lutter efficacement contre la pauvreté et de contribuer au développement ? - Quel est l'impact macroéconomique de la microfinance ? - Comment mesurer cet impact ? 	<p>Economie du développement Macro-économie</p> <p><i>Microfinance comme politique de réduction de la pauvreté</i></p>	<p>Von Pischke (1992) Pitt et Khandker (1998) Wydick (1999) Chowdhury, Ghosh et Wright (2005) Tinker (2000) Mosley (2001) Sanders (2002) Servet (2006) Churchill (2004)</p>
Thème 3 Le ciblage des clients des institutions de microfinance	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est le rôle des femmes dans la microfinance : pourquoi sont-elles l'essentiel des cibles des IMFs ? - Les cibles de la microfinance sont-ils les plus pauvres ? 	<p>Sociologie Economie</p> <p><i>Question du Women empowerment</i></p>	<p>Hashemi et al. (1996) Khandker et al. (1998) Amin et al. (1998) ; Mayoux (2002) Navajas et al. (2000)</p>
Thème 4 Les bests practices	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les expériences réussies et les échecs en microfinance ? Quelles leçons en tirer ? - Quels taux d'intérêt pratiquer ? - Comment sélectionner et accompagner les clients ? - Quelles pratiques de management mettre en place ? 	<p>Finance Entrepreneuriat</p>	<p>Norell (2001) Milgram (2001) Park et Ren (2001) Mosley et Hulme (1996)</p>

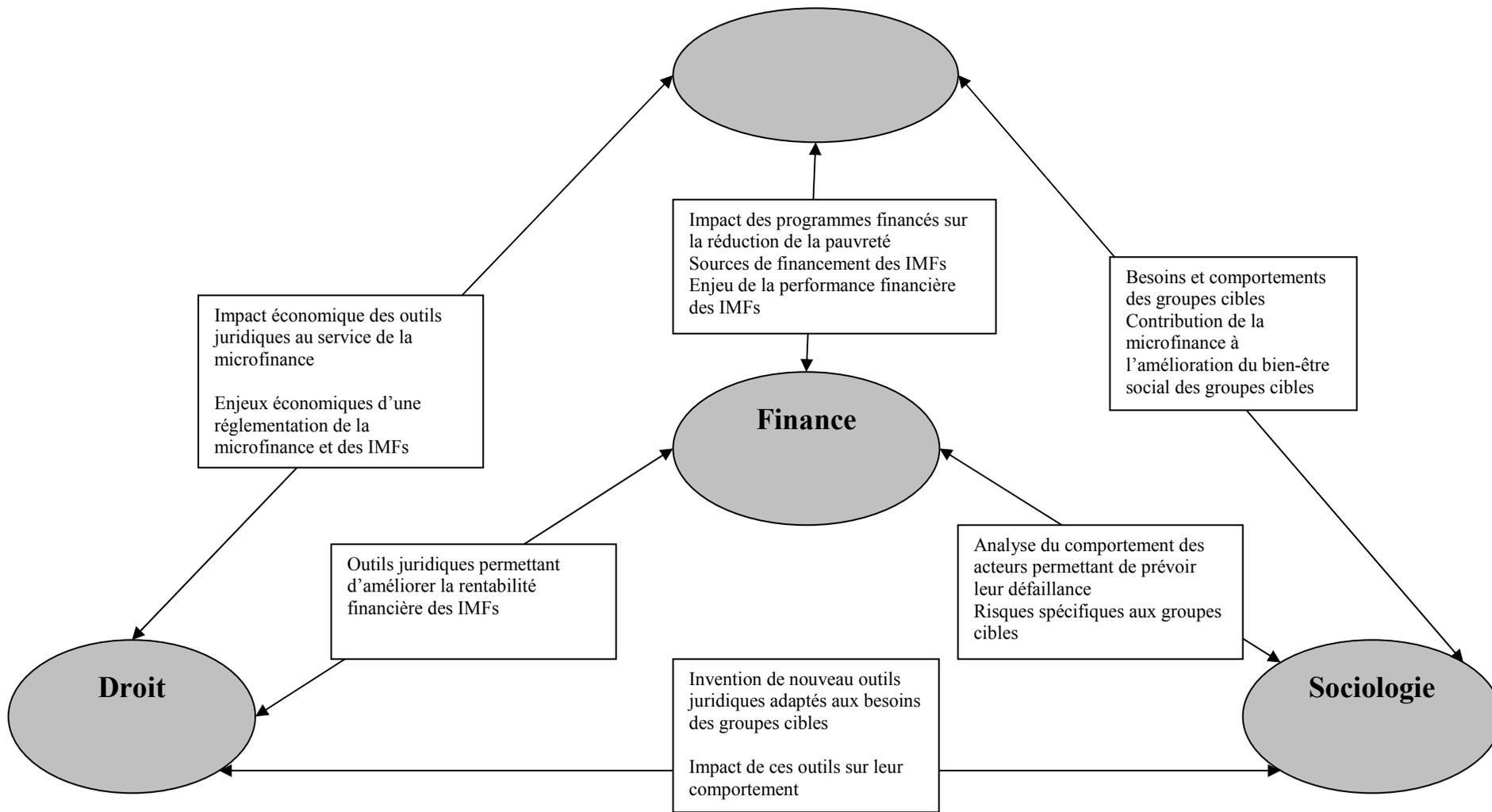
Comme le montre le graphique 2, à la page 8, le poids respectif de chacun de ces quatre thèmes de recherche, au regard du nombre d'articles publiés en microfinance, est assez équilibré. Les réflexions sur le fonctionnement et la viabilité des IMFs dominent légèrement. Les articles classés dans la catégorie « Autres » renvoient majoritairement à des introductions générales et à quelques revues de littérature.

Graphique 2

**Les problématiques les plus fréquentes en microfinance
sur la période 1996-2006**



Les publications académiques dans le domaine de la microfinance se situent à l'interface entre l'économie, la sociologie, la finance et le droit, comme le montre le graphique 3, à la page 10. La microfinance tend ainsi à se structurer comme un champ de recherche pluridisciplinaire où les questionnements financiers sont importants mais non exclusifs d'interrogations plus larges reliées à d'autres champs disciplinaires.



Graphique 3
Les savoirs disciplinaires impliqués dans la recherche en microfinance

Ainsi l'essor de la microfinance interpelle naturellement les économistes dans la mesure où l'une de ses finalités est de réduire la pauvreté et de contribuer au développement. La question de l'impact de la microfinance sur la réduction de la pauvreté se révèle dès lors centrale (Le Roy et Robert, (1999) ; Hulme et Mosley, (1996) ; Gulli, (1998)). La réponse apportée à cette question a nécessairement des implications politiques, notamment en ce qui concerne une redéfinition possible des politiques d'aide au développement. Pour répondre à cette question, les économistes doivent tenter de mettre en œuvre des instruments de mesure fiables de cet impact. Il s'agit dès lors de définir non seulement quels sont les outils mobilisables mais également leurs conditions de mise en œuvre. Mais pour comprendre la manière dont la microfinance peut contribuer au développement, encore faut-il dévoiler les mécanismes à l'œuvre dans les institutions de microfinance et le comportement des acteurs impliqués.

Dans cette perspective, l'apport de la sociologie est crucial. En effet, seule une analyse des comportements des acteurs individuels et collectifs permet de cerner les conséquences économiques et non économiques des programmes de microfinance. Dans ce cadre, plusieurs études ont, par exemple, été conduites sur l'effet de la microfinance sur l'émancipation des femmes (Johnson, (2005) ; Guérin, (2006)). La sociologie permet également de mieux comprendre les attentes et les habitudes des groupes cibles afin d'adapter l'offre des IMFs aux besoins des populations. Des éléments de réponse sont ainsi apportés à la question du ciblage des clients des IMFs. Ainsi les financements accordés par les IMFs doivent-ils se concentrer prioritairement sur les plus pauvres (Navajas, Schreiner, Meyer, Gonzalez-Vega, Rodriguez-Meza, (2000)) ? Et quels types de produits financiers (Churchill, (2005)) doivent-ils être privilégiés ? Parallèlement l'analyse sociologique des groupes cibles peut permettre une meilleure connaissance des risques de défaillance propres à chaque population en dévoilant des logiques à l'œuvre dans le fonctionnement des groupes et dans les processus qui conduisent à une construction sociale de la confiance (Mayoukou, (1997)). Ce débat contribue

d'une manière particulièrement pertinente à l'étude de la performance financière des IMFs (Gomez, (2001)). En effet, un des moyens d'améliorer la rentabilité des IMFs peut être de mieux sélectionner les projets financés et de réduire les risques de non remboursement des porteurs de projet, en s'appuyant sur les dynamiques collectives à l'œuvre dans les villages ou les quartiers (Irlenbuch et al. (2006) ; de Aghion et Morduch, (2000)).

Ces réflexions sociologiques peuvent être utilement mobilisées par les chercheurs en finance soucieux de mettre à jour les leviers de performance financière des IMFs. Les recherches menées en finance se centrent en effet sur la rentabilité des IMFs. Il s'agit de définir des critères de mesure de la rentabilité de ces institutions financières atypiques et de déterminer comment il est possible d'améliorer les performances réalisées (Berger et Humphrey, (1997) ; Gutiérrez-Nieto, Serrano-Cinca et Mar-Molinero, (2005)). Ces questions impliquent de se pencher sur la manière dont les IMFs gèrent le risque de défaillance de leurs clients et sur les outils juridiques mobilisables.

C'est pourquoi, la dimension réglementaire de la recherche en microfinance est intimement liée aux questionnements purement financiers. En étudiant les outils juridiques mobilisables en vue d'assurer le développement des IMFs, il est possible de mieux appréhender les facteurs de pérennisation de la microfinance. Ainsi quels sont les moyens juridiques à la disposition d'une IMF lui permettant de dépasser l'absence de garantie de paiement des porteurs de projets ? Quels outils juridiques inventer pour combler cette faille ? De telles questions ne pourront être résolues qu'en intégrant les apports de la sociologie et de l'économie. Il est en effet indispensable que les outils juridiques développés soient adaptés aux comportements et aux attentes des acteurs impliqués.

La recherche académique en microfinance se nourrit donc des apports de plusieurs disciplines, lesquelles contribuent chacune avec ses méthodes et ses objets d'étude au défrichage de ce champ d'étude. Mais si chaque approche disciplinaire fournit des éléments

partiels de réponse à la question des facteurs clefs de succès de la microfinance, une démarche intégrative, associant les approches complémentaires de chaque discipline, fait cruellement défaut. C'est pourtant en instaurant un dialogue permanent entre les approches de l'économie, du droit, de la sociologie et de la finance qu'il est possible d'esquisser l'avenir de la recherche en microfinance. Comment en effet cerner la manière dont la microfinance contribue au développement sans se poser la question des outils juridiques et financiers mobilisables ou encore la question du rôle des pouvoirs publics dans la diffusion et la promotion de ces nouveaux outils opérationnels ? De même, est-il seulement possible de comprendre comment les IMFs peuvent et doivent assurer leur rentabilité en faisant l'économie d'une analyse sociologique des comportements et des repères propres aux groupes ciblés ?

Cette première approche nous a permis de repérer les grandes tendances à l'oeuvre dans la recherche en microfinance et la contribution des différentes disciplines à l'exploration de ce champ. Il convient à présent de synthétiser les principales discussions qui émergent de cette littérature.

2. Plus de questions que de réponses

Devant la diversité des problématiques posées en microfinance, nous avons choisi de nous centrer sur les seules problématiques financières émergentes. Ces problématiques concernent pour l'essentiel la viabilité des institutions de microfinance et les nouveaux outils juridiques et financiers mobilisables⁵.

2.1 La question de l'autosuffisance des institutions de microfinance

La grande majorité des institutions de microfinance ne sont pas rentables. Selon Morduch (2000), seuls 1% des IMFs seraient financièrement autosuffisantes. De ce fait, elles ont besoin des subventions des gouvernements et d'autres donateurs pour couvrir leurs charges. Ces institutions se trouvent donc doublement dépendantes de la bonne volonté des

⁵ Thèmes de recherche 1 et 4, identifiés au paragraphe 1.2.

pouvoirs publics et des donateurs privés. Mais l'autosuffisance des IMF's est-elle une nécessité, dans la mesure où l'ambition première de la microfinance est de réduire la pauvreté afin de contribuer au développement économique d'un pays et non de réaliser des profits ? En dépit de la diversité des positionnements théoriques, la lutte contre la pauvreté et le développement économique qui en découle sont en effet l'alpha et l'oméga de la microfinance.

Deux visions théoriques s'opposent sur les moyens à mettre en œuvre en vue de réduire la pauvreté. Il s'agit de la vision institutionnaliste et de la vision du bien-être social. L'opposition entre ces deux visions est désignée par Morduch (2000) comme le schisme de la microfinance dans la mesure où ces deux approches proposent une vision différente de ce qui devraient être les priorités et la fonction des institutions de microfinance (Woller, Dunford et Woodworth, 1999). L'approche institutionnaliste et l'approche welfariste s'opposent sur la question de la viabilité financière des IMF's et sur la portée sociale des financements octroyés.

Tableau 2
L'opposition classique
entre l'approche welfariste et l'approche institutionnaliste

	Vision welfariste	Vision institutionnaliste
Viabilité financière indispensable	<i>NON</i>	<i>OUI</i>
Portée sociale	<i>Axée sur la minorité des plus pauvres</i>	<i>Axée sur la majorité des moins pauvres</i>

2.1.1 L'approche du bien-être social

Selon l'approche du bien-être social (approche *welfariste*) non seulement les IMF's peuvent être durables sans être financièrement autosuffisantes, mais elles ne doivent pas rechercher l'autosuffisance à tout prix, car la recherche de la performance financière conduirait inévitablement à un effacement de leur mission sociale. En détournant la

microfinance de ses fondements idéologiques, la recherche de la performance financière constituerait un frein à l'innovation et à la réduction de la pauvreté (Roy, 2006).

Les tenants de l'approche welfariste s'appuient sur un argument relatif à la qualité des donateurs. Les investisseurs sociaux qui subventionnent les IMFs ne sont pas nécessairement motivés par la recherche personnelle du profit financier, mais plutôt par le désir de contribuer à la réduction de la pauvreté. A titre d'exemple, la majorité des donateurs des IMFs en Europe de l'Ouest sont soit des acteurs publics (collectivités territoriales par exemple) soit des fondations de banques ou de grandes entreprises. Ces donateurs sont avant tout soucieux de réaliser un rendement social ou « intrinsèque » en oeuvrant pour le bien-être public. Les collectivités territoriales recherchent avant tout les retombées positives des microcrédits en terme d'emploi et de redynamisation du territoire. Les banques et les grandes entreprises sont motivées par leur engagement social et les retombées positives en terme d'image. A ce titre, ils s'attendent à dégager des rendements financiers inférieurs à ceux des fonds indiciels et ils acceptent cette sous-performance des IMFs comme une contre-partie du rendement social ou intrinsèque obtenu. En effet, selon Simon (1993), les acteurs économiques ne recherchent pas uniquement à maximiser leurs profits financiers, ils recherchent d'une manière plus large à maximiser leur fonction d'utilité, ce qui peut impliquer des préoccupations altruistes⁶.

Dès lors, la recherche de nouvelles sources de financement ne s'imposerait pas car les investisseurs des IMFs seraient avant tout motivés par une forme d'altruisme qui garantirait leur engagement à long terme dans le financement de ces institutions. Au contraire, la commercialisation de la microfinance, découlant de la pression de nouveaux investisseurs induirait des effets pervers tels qu'une marginalisation des plus pauvres au profit des clients représentant un risque de non paiement moindre.

⁶ Pour une vision plus approfondie de la notion d'altruisme des investisseurs, il est possible de se rapporter à la synthèse dressée par Ballet (2000) et notamment aux études empiriques de Burlaca et al. (2004) et de Dupré et al. (2006).

2.1.2. L'approche institutionnaliste

Selon l'approche institutionnaliste, les IMFs doivent non seulement être capables de couvrir leurs frais opérationnels et financiers grâce à leurs propres revenus d'activité mais elles doivent également être capables de dégager des profits, afin d'assurer leur viabilité financière et leur pérennité. En effet, les institutions de microfinance sont des structures capitalistes comme les autres, dont l'une des finalités est la recherche de la rentabilité.

A l'appui de cette thèse, les institutionnalistes soulignent l'existence d'un fossé entre, d'une part, les besoins de financement et, d'autre part, les ressources financières actuellement mobilisées. En effet, les institutions de microfinance sont essentiellement financées par des donateurs privés (notamment des fondations de grandes entreprises) et par les pouvoirs publics, par l'intermédiaire de subventions. Or, ces sources de financement sont, selon les institutionnalistes, à la fois rares, limitées et instables. Elles rendent les IMFs dépendantes des effets de mode et de la place accordée à la microfinance dans la définition de la politique économique, ce qui est problématique car cette dépendance à l'égard des donateurs privés et des pouvoirs publics est considérée comme un obstacle à l'innovation des IMFs et à leur contribution à la réduction de la pauvreté.

C'est pourquoi, les IMFs doivent nécessairement faire appel à des sources privées de capitaux pour satisfaire leurs besoins de financement. Pour cela, ces institutions doivent être profitables et se rapprocher des standards de performance financière des banques commerciales. La rentabilité des institutions de microfinance détermine ainsi leur autosuffisance, qui détermine elle-même leur pérennité et par suite leur contribution à la réduction de la pauvreté. Ce n'est qu'en assurant leur rentabilité financière que ces institutions pourront être capables de lever de nouveaux fonds sur les marchés financiers afin d'accroître et d'intensifier leur activité. Une absence de rentabilité financière des IMFs risquerait à moyen ou à long terme de conduire à l'échec des programmes de microfinance et de sonner le

glas d'un nouveau mode de lutte contre la pauvreté.

2.1.3 Deux visions complémentaires

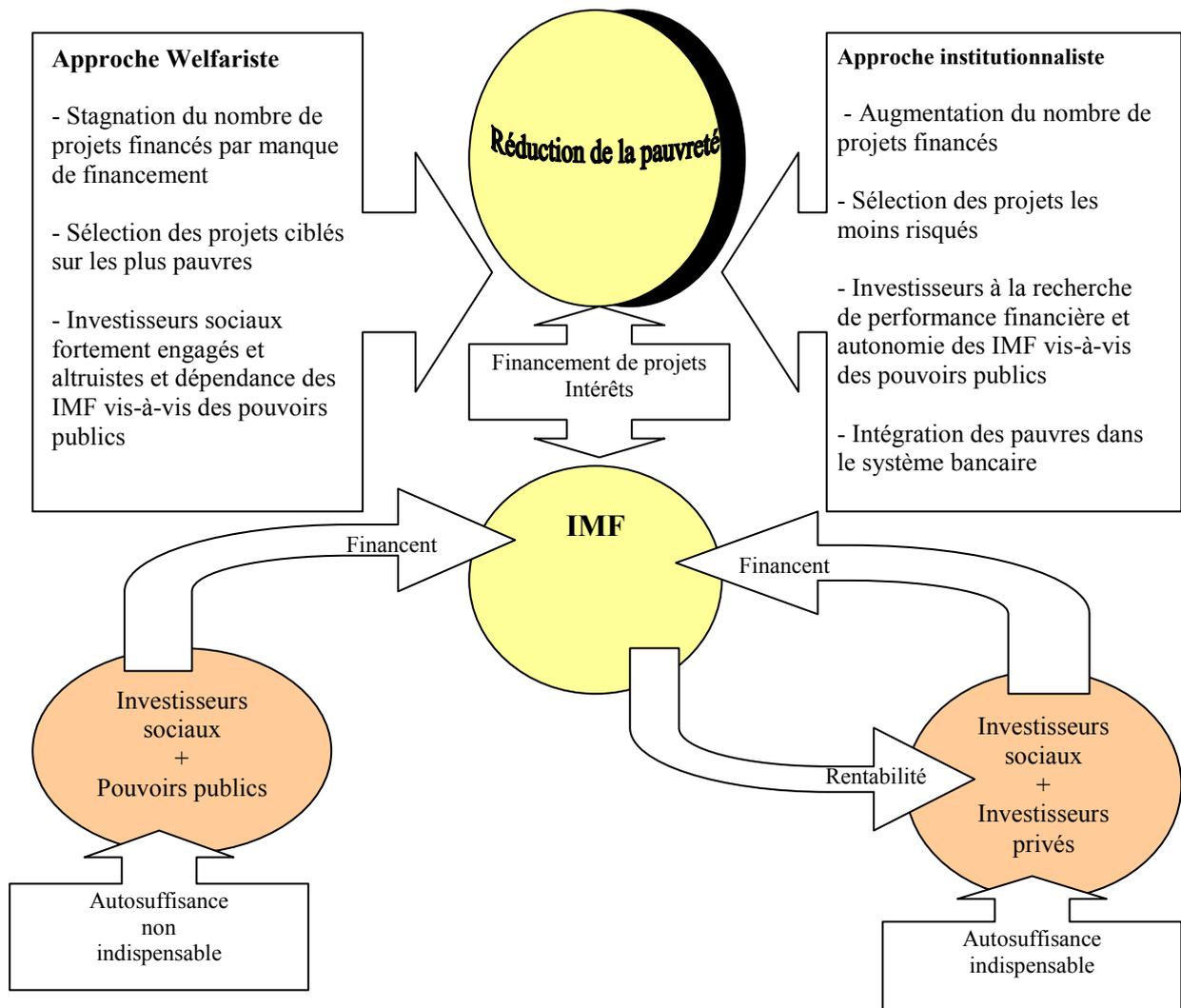
Tandis que la plupart des chercheurs se focalisent sur les différences existant entre l'approche institutionnaliste et l'approche welfariste, il nous semble important de souligner les points de convergence entre ces deux visions. L'approche institutionnaliste et l'approche welfariste relèvent en effet de deux manières d'aborder une même réalité, en vue d'atteindre un objectif identique, à savoir la réduction de la pauvreté et par ricochet l'amélioration du bien-être social des populations les plus démunies. Le graphique 4, à la page 17, synthétise à la fois les différences et l'aspiration commune de ces deux approches.

Dans l'approche welfariste, l'altruisme des apporteurs de fonds constitue le moteur d'une activité basée non sur la recherche du profit, mais sur la recherche de l'utilité sociale. L'altruisme est considéré comme un trait invariant de la psychologie des donateurs des IMFs, qui devrait assurer à lui seul la pérennité de ces institutions. Les donateurs n'attendant pas une rentabilité élevée de leur investissement, les IMFs peuvent se concentrer sur les populations les plus pauvres qui présentent également le risque de non remboursement le plus élevé. En se centrant sur les agents économiques le plus démunis, l'activité des IMFs permettra ainsi de soulager d'une manière immédiate l'extrême pauvreté et d'enclencher un processus de réduction de la pauvreté. Les fonds prêtés aux plus démunis leur permettent non seulement d'améliorer leur niveau de vie, mais également pour certains d'entre eux d'épargner ou de financer leur propre activité.

Dans l'approche institutionnaliste, les IMFs doivent financer en priorité les actifs les moins pauvres. Ceux-ci pourront créer leur entreprise ce qui leur permettra non seulement d'assurer leur propre activité mais également de générer des emplois, favorisant ainsi la croissance économique et le bien-être général (Ayayi, 2007). Dans ce contexte, la rentabilité financière est considérée comme un facteur de pérennisation de la microfinance. Elle permet à

la fois de garantir la viabilité des IMFs contre les effets de mode ou les changements de politique économique et d'élargir les sources de financement et donc le volume des programmes d'action financés. En obtenant de nouvelles sources de financement auprès des investisseurs classiques, les institutions de microfinance pourront développer leur activité et ainsi toucher une fraction plus importante de la population. Cependant, la nécessité d'assurer aux investisseurs une rentabilité financière minimale doit conduire les IMFs à revoir leur mode de sélection des projets financés et à se rapprocher des modes de management des banques commerciales. Les plus pauvres pourraient ainsi être exclus des programmes de microfinance, alors même que la microfinance leur est destinée.

Graphique 4
Les approches welfariste et institutionnaliste de la microfinance



Au lieu d'opposer radicalement ces deux visions, il pourrait être utile d'en faire la synthèse en dépassant le manichéisme idéologique auquel elles renvoient. Il est probable en effet que pour réduire la pauvreté il soit nécessaire à la fois de financer des programmes destinés aux populations les plus pauvres et d'élargir les possibilités d'action des IMF en mobilisant des sources de financement élargies. L'approche welfariste permet d'impulser un processus qui pourrait être étendu à une plus large échelle dans l'optique de l'approche institutionnaliste. Selon Otero (1990), l'avenir de la microfinance se situe justement à l'intersection de ces deux approches qu'il s'agit de combiner. L'approche welfariste et l'approche institutionnaliste ne représentent pas deux modèles de structuration de la

microfinance parmi lesquels il faudrait choisir, mais plutôt deux étapes de développement de la microfinance. Si l'approche welfariste permet d'enclencher un processus en soulageant immédiatement les plus pauvres, seul un élargissement des sources de financement rendu possible par l'approche institutionnaliste permet la pérennisation des IMFs et une réelle amélioration du bien-être général.

À ce jour, l'approche institutionnaliste semble dominer dans la recherche académique (Morduch, (2000) ; Woller et al., (1999a) ; Brau et Woller, (2002)), ce qui conduit à une commercialisation des IMFs (Labie, (2005) ; Clarck, (2002) ; Woller (2002)). Comme le souligne Guérin (2002), les institutions de microfinance sont en train de passer de la phase de l'expérimentation à celle de la pérennisation. Cette phase suppose de trouver des mécanismes juridiques et financiers propres à favoriser un équilibre entre les approches évoquées et d'éviter deux écueils. Le premier conduirait les institutions de microfinance à oublier leur marché cible pour rechercher des profits immédiats, susceptibles de satisfaire leurs nouveaux investisseurs. Le second pousserait à négliger les principes fondamentaux de la finance, ce qui pourrait conduire à l'échec des programmes de microfinance.

Les praticiens attendent justement des chercheurs des pistes qui leur permettraient de mettre en œuvre les méthodes les plus efficaces pour réduire la pauvreté et assurer la viabilité des IMFs. Cela passe notamment par une réflexion sur les modes d'organisation des IMFs.

2.2 Des IMFs à la recherche d'outils juridiques et financiers assurant leur pérennité

La pérennité des institutions de microfinance dépend de l'engagement à long terme des apporteurs de fonds, qu'il s'agisse de donateurs ou d'investisseurs. Dès lors, le développement des programmes de microfinance est conditionné à la mise en place de mécanismes juridiques et financiers incitant ces apporteurs de fonds à investir durablement

dans les IMFs. Cette pérennité, qui est au centre de la recherche académique en microfinance, peut être obtenue par la mise en œuvre d'une fiscalité encourageant l'investissement et par la mise en place d'instruments susceptibles d'améliorer le management des institutions de microfinance, ce qui devrait favoriser ainsi leur performance financière.

2.2.1. De l'utilité des dispositifs d'incitation fiscale en faveur des institutions de microfinance

La pérennité des IMFs implique un engagement durable des donateurs envers ces institutions. Comme nous l'avons précisé au paragraphe 2.1.2., si les donateurs sont avant tout soucieux d'un engagement social, les investisseurs privés sont principalement motivés par les avantages financiers attendus de leurs placements. Ces avantages peuvent se traduire non seulement par des revenus financiers mais également par des économies d'impôt. A l'instar des dispositifs existant pour certains investissements financiers tels que les achats d'actions ou de parts sociales, il serait utile d'accorder des réductions d'impôt aux particuliers et aux entreprises qui investissent durablement dans les institutions de microfinance. En effet, ces avantages fiscaux attireraient des investisseurs privés soucieux de diminuer leur charge fiscale ce qui permettrait aux IMFs d'élargir leurs sources de financement.

Les réductions d'impôt accordées aux particuliers ou aux entreprises sont déjà utilisées comme de véritables moyens de développement économique en faveur de certains secteurs d'activité. Il en a été ainsi notamment au Canada pour favoriser le financement des sociétés de capital risque. A titre d'exemple, en France, la loi de finance pour 2007 a institué une réduction d'impôt au profit des personnes physiques qui investissent dans le capital d'une PME soumise à l'impôt sur les sociétés français. Les contribuables qui, à partir du 1^{er} janvier 2007, souscrivent en numéraire au capital d'une PME peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 25 % des sommes investies, dans la limite annuelle de 20 000 € ou 40 000 € selon leur situation matrimoniale. Le bénéfice de cette réduction

d'impôt est assorti à la conservation des titres acquis pendant au moins cinq ans. Tout contribuable qui ne satisferait pas à cette condition serait contraint de restituer à l'administration fiscale les avantages fiscaux obtenus.

Une telle législation d'incitation fiscale appliquée aux institutions de microfinance permettrait de favoriser leur développement en augmentant leurs sources potentielles de financement. Mais si ce mécanisme est propre à inciter financièrement les contribuables à investir à moyen terme dans des IMFs, il n'est pas suffisant pour assurer la pérennité de ces institutions sur le long terme. Un second moyen de favoriser la pérennité et l'élargissement des sources de financement des institutions de microfinance réside dans la révision du management des IMFs et des processus de sélection et de suivi des projets financés.

2.2.2. De l'utilité d'une innovation financière, juridique et managériale pour les IMFs

Nous avons démontré au paragraphe 2.1. que pour répondre à leur finalité, qui est de lutter contre l'exclusion bancaire et la pauvreté, les IMFs doivent être rentables et ainsi investir dans des projets de micro-entreprise viables. Cela suppose non seulement de fournir les fonds nécessaires aux micro-entrepreneurs mais également d'accompagner ces porteurs dans leur démarche en leur fournissant les connaissances managériales de base, qui leur font souvent défaut. A cette fin, les managers des IFM's doivent être des investisseurs habiles, capables de transmettre aux micro-entrepreneurs leur savoir-faire managérial et financier. Se pose dès lors la question de l'implication des IMFs dans les projets financés. Au coeur de ce débat se trouve le problème des instruments financiers utilisables dans ce type d'aventures entrepreneuriales. En effet, les instruments de dette classiques, utilisés dans la micro-entreprise, ne permettent pas l'implication des IMFs dans le processus décisionnel. Seul un apport de capital sous forme de « fonds propres » c'est-à-dire d'actions permettrait aux IMFs d'avoir un réel droit de regard sur les décisions prises dans les microentreprises financées

(Ayayi, (2007)).

En outre, contrairement aux emprunteurs classiques, les micro-entrepreneurs ne fournissent pas de garanties en contrepartie des fonds levés en raison de leur grande pauvreté. Au demeurant des processus courants de rééchelonnement de dette, en cas de défaillance ou de défaut de paiement, les IMFs se trouvent dépourvus de tout moyen véritablement coercitif pour récupérer les sommes restant dues. Afin de compenser cette faille, les institutions de microfinance ont recours à un collatéral social par l'intermédiaire du prêt collectif (Labie, (2004) ; Morduch (2000)). Par ce système d'engagement solidaire, un collectif prend en charge la surveillance et le remboursement de la dette contractuelle. C'est l'effet de réputation qui est au coeur de ce système et qui favorise le remboursement de la dette, en raison du désir des membres du groupe de maintenir leur position sociale dans le groupe et dans la communauté (Ghatak (1999) et Woolcock, (2001)). En d'autres termes, les contrats financiers fondés sur une responsabilité conjointe et solidaire ont pour effet d'accroître l'accès aux services financiers des personnes qui n'ont pas de collatéral physique, ce qui doit avoir un impact positif en terme de réduction de la pauvreté. En dépit des vertus propres aux prêts collectifs, les IMFs adoptant ce type de contrats doivent se préparer à rencontrer des problèmes comparables à ceux du passager clandestin (*free rider*), soulevés par Alchian and Demsetz (1972). En effet, le groupe peut hésiter à dénoncer les comportements déviants de certains de ses membres par loyauté familiale ou sociale. Ainsi, Marr (2003) souligne que les mécanismes de prêts collectifs n'ont pas permis de résoudre le problème fondamental d'asymétrie de l'information entre les prêteurs et les emprunteurs, tout simplement parce que l'information collectée par le groupe, destinée à contrôler les remboursements, est souvent volontairement cachée aux responsables des IMFs. La raison qui permet d'expliquer ces mécanismes de protection interindividuelle à l'intérieur du groupe doit être reliée aux relations de pouvoir découlant des liens familiaux et des valeurs sociales qui unissent les

différents membres du groupe (Marr, (2003)). Le prêt collectif ne constitue donc pas une garantie de paiement réellement efficace en raison des relations familiales et communautaires extrêmement fortes qui affaiblissent la crédibilité de ce mécanisme de garantie.

En l'absence de mécanismes juridiques et financiers efficaces, les IFMs ont souvent du mal à récupérer les arriérés relatifs à leurs investissements, ce qui met en danger leur autosuffisance et leur viabilité. Pour résoudre ces problèmes, les IFMs doivent dès lors revoir leur management et leur gouvernance. Selon Norell (2001), les institutions de microfinance doivent à la fois renforcer les politiques de crédit, centrer les services offerts dans des zones géographiques spécifiques, ce qui faciliterait le suivi des projets, et fournir des incitations financières aux chargés de crédits afin de les impliquer davantage. Il va jusqu'à affirmer que dans une situation critique les IFMs doivent évaluer la capacité et la bonne volonté de leurs clients à rembourser, ceci afin de mettre en œuvre des stratégies de remboursement efficaces et de déployer leurs offres de crédit auprès de nouveaux clients.

Conclusion et direction pour des recherches futures

L'objectif de notre étude était de dresser une synthèse de la recherche consacrée à la microfinance. S'il est possible de repérer un engouement certain pour ce champ de recherche au niveau international, la France demeure relativement en retrait sur ce plan. A la frontière entre les approches financières, économiques, sociologiques et juridiques, les recherches en microfinance sont essentiellement structurées autour de thématiques liées à la pérennité des institutions de microfinance, à l'impact macroéconomique de ces institutions, aux publics visés et aux bests practices. Sous l'influence dominante de l'approche institutionniste, les chercheurs s'interrogent sur des ébauches de solution destinées à assurer la rentabilité et la pérennité des institutions de microfinance.

Au lieu d'opposer d'une manière radicale les visions institutionnaliste et welfariste,

nous avons souligné l'intérêt de mettre en avant les points de synergie entre ces deux approches. Les institutions de microfinance ne doivent pas choisir entre leur mission sociale et la consolidation de leurs sources de financement. Il faut au contraire voir la consolidation et l'élargissement de leurs sources de financement comme un moyen au service de leur mission sociale. Il s'agit dès lors pour les chercheurs d'explorer les moyens qui permettraient aux institutions de microfinance de trouver un équilibre entre l'impératif financier et leurs aspirations humanitaires, en associant les méthodes et les savoirs de différentes disciplines.

Tandis que plus d'un milliard de personnes vivent avec un revenu quotidien inférieur à un dollar, la perspective de réduire la pauvreté grâce à de nouveaux mécanismes de financement s'avère non seulement séduisante mais tout simplement vitale. Comme nous l'avons démontré, si le concept de microfinance est assez simple, la nature des mécanismes imbriqués est complexe et nécessite un renouvellement de notre approche scientifique et réglementaire du crédit (Sriram et Upadhyayula, (2002) ; Khawari, (2004)). Les résultats de ces analyses ont un enjeu politique et économique majeur. Ils pourraient en effet conduire à une redéfinition des modes de lutte contre l'exclusion et d'aide au développement. Cette question a ainsi suscité une polémique au Canada, suite à la publication, au printemps 2007, d'un rapport du comité des affaires étrangères, révélant l'échec de la politique d'aide du Canada en Afrique. Selon ce rapport, alors que 12,4 milliards de dollars ont été accordés par le Canada en soutien aux pays d'Afrique, au cours des quarante dernières années, très peu de choses auraient été réellement accompli. Dans ce contexte, la microfinance parce qu'elle nous livre la promesse d'une meilleure utilisation des fonds accordés à la lutte contre la pauvreté, mérite de susciter l'attention des chercheurs internationaux.

Cette attention devrait se focaliser à la fois sur l'organisation interne et le fonctionnement des IMFs (en interne) et sur les clients des programmes de microfinance. Deux attitudes scientifiques sont à privilégier : une attitude analytique qui consiste à décrire et

à comprendre les facteurs de succès ou d'échec de la microfinance et une attitude prospective qui consiste à inventer de nouveaux outils propres à assurer un développement pérenne de la microfinance. Le croisement de ces deux axes nous permet de définir le champ des questions de recherche de la microfinance, schématisé ci-dessous.

Graphique 5

Pistes de recherche en microfinance

1^{ère} étape :
Décrire et comprendre

Description de l'environnement externe des IMF's

- Quel est l'impact des programmes de microfinance ?
- Quelle est l'utilité des subventions attribuées par les pouvoirs publics ?
- Quels sont les facteurs clefs de succès des microentreprises financées ?
 - Quelles sont les cibles des IMF's ?

Amélioration de l'impact des IMF's sur leur environnement et mise en place d'un cadre réglementaire adapté

- Comment redéfinir le rôle des pouvoirs publics dans la microfinance ?
- Quelles règles juridiques, comptables et fiscales mettre en place pour favoriser le financement et le développement des IMF's ?

2^{ème} étape :
Inventer et proposer

Dans ce champ, cinq questions qui ont été jusqu'à présent négligées par la recherche académique, nous semblent particulièrement importantes :

- 1- Une première question concerne la définition des compétences exigées des managers des IMFs. La rentabilité de ces institutions dépend de leur capacité à repérer et à sélectionner de projets rentables et à accompagner les microentrepreneurs tout au long de leur aventure. Dès lors quels sont les savoirs et les savoir-faire qui permettrait aux IMFs de mener à bien leur mission ? En quoi ces compétences techniques et humaines sont-elles similaires ou au contraire différentes de celles des banquiers classiques ?
- 2- Une deuxième question concerne la mesure de la performance des IMFs. De quels outils disposons-nous pour mesurer et améliorer la performance financière et sociale des IMFs ? Les outils utilisés dans le secteur bancaire formel sont-ils transposables aux IMFs et pourquoi ?
- 3- Une troisième question concerne les taux d'intérêt pratiqués par les IMFs. Comment ces taux d'intérêt peuvent-ils être fixés afin d'assurer à la fois la rentabilité financière des IMFs et de garantir leur mission sociale ?
- 4- Une quatrième question concerne la nature des risques de défaillance des porteurs de projet. Quels sont les acteurs présentant le moins de risque et pourquoi ? Comment anticiper ces risques afin de sélectionner les projets les plus sûrs ? Quels outils juridiques et financiers mettre en place afin de mieux gérer les risques de non remboursement ?
- 5- Enfin une cinquième question concerne la réglementation de la microfinance et la manière dont les pouvoirs publics pourraient et devraient influencer sur le développement des IMFs directement (par les subventions) ou indirectement (par exemple par une législation fiscale incitative).

Références

- Alchian, Demsetz H. (1972), "Production, Information costs and economic organization", *American Economic Review*, 62: 777-795.
- Amin R., Becker S., Bayes A. (1998), "NGO-promoted microcredit programs and women's empowerment in rural Bangladesh : Quantitative and qualitative evidence", *The journal of developing areas*, 32, pp. 221-236.
- Ballet J. (2000), "Altruisme et biens collectifs : une revue de la littérature", *Revue économique*, vol. 51, n°4, juillet, pp. 789-811.
- Brau J.C., Woller G.M. (2002), "Microfinance : A comprehensive review of the existing literature", .
- Burlacu R., Girerd-Potin I. Dupré D. (2004), "Y-a-t-il un sacrifice à être éthique ? Une étude de performance des fonds socialement responsables américains", *Banque et Marchés*, vol. 69, mars-avril.
- Chowdhury A.M.R., Matin I. (1997), "BRAC's poverty alleviation programme: What is it and what it achieved, in Wood G.D., Sharif I.A. (Eds.): *Who needs credit? Poverty and Finance in Bangladesh*, Zed Books Ltd, London, pp. 171-194.
- Churchill C.F. (2004), "La microfinance est-elle une priorité pour les pauvres ? Comprendre la demande de services financiers de gestion des risques", *ADA Dialogue*, n°33, juin, Luxembourg, pp. 11-30.
- Dupré D., Girerd-Potin I., Jimenez-Garces S., Louvet P. (2006), " Les investisseurs paient pour l'éthique. Conviction ou prudence ? ", *Banque et Marchés*, N°84, Septembre-October, pp. 45-59.
- Evers J., Jung M., Lahn S. (2007), "Status of microfinance in Western European Union- An academic review", *European Microfinance Network*, March, Issue paper,
- Feroze, A. (2002), "NGO invasion: Bangladesh a case study", *Khalifah Magazine*,

- Francks J.R. (2000), “Macroeconomic stabilization and the microentrepreneur”, *Journal of Microfinance*, 2, pp. 69-91.
- Ghatak M. (1999), “Group Lending, local information and peer selection”, *Journal of Development economics*, 60, pp. 229-248.
- Guérin I. (2002), “Microfinance dans les pays du sud : quelle incompatibilité entre solidarité et pérennité”, *Revue d’Economie Financière*, pp. 145-164.
- Guérin I., Servet J.M. (2004), *Exclusion et liens financiers- Rapport du centre Walras 2003*, Paris, Economica.
- Gomez R., Santor E. (2001), “Membership has its privileges : The effect of social capital and neighbourhood characteristics on the earnings of microfinance borrowers », *The Canadian Journal of Economics*, 34, pp. 145-149.
- Gonzalez-Vega C. (1994), “Stages in evolution of thought on rural finance: a vision from the Ohio State University”, *Occasional paper N°2134*, Rural Finance Program, Ohio State University.
- Hashemi S.M., Schuler S.R., Riley A.P. (1996), “Rural credit programs and women’s empowerment in Bangladesh”, *World Development*, 24, pp. 635-653.
- Khandker S., Samad, H.A., Khan Z.H. (1998), “Income and employment effects of micro-credit programmes : Village-level evidence from Bangladesh”, *Journal of development studies*, 35, pp. 96-124.
- Khawari A., (2004) “Microfinance: Does it hold promises? A survey of recent literature”, *HWWA Discussion Paper*, 276.
- Labie M. (1999), *La microfinance en questions – Limites et choix organisationnels*, Bruxelles, Editions Luc Pire.
- Labie M., (2001), “Corporate governance in microfinance organizations : a long and winding

- road”, *Management decision*, MCB University Press, Vol. 39, 4, pp. 296-301.
- Labie M., (2004) “Microfinance : un état des lieux”, *Mondes en développement*, Vol. 32, 2004/2, N°126, pp. 9-23.
- Lapenu C., Zeller M. (2002), *Growth and performance of the microfinance institutions in Africa, Asia and Latin America : a recent inventory*, Savings and development.
- Milgram B.L. (2001), “Operationalizing microfinance: Women and craftwork in Ifugao, Upland Philippines”, *Human Organization*, 60, pp. 212-224.
- Morduch J. (2000), “The Microfinance schism”, *World development*, 28, N°4, pp. 617-629.
- Morduch J. (1999), “The Microfinance promise”, *Journal of Economic literature*, Vol. 37, pp. 617-629.
- Mosley P. (2001), “Microfinance and poverty in Bolivia”, *The journal of development studies*, 37, pp. 101-132.
- Mosley P., Hulme D. (1998), “Microenterprise finance: Is there a conflict between growth and poverty alleviation ?”, *World development*, 26, pp. 783-790.
- Mutua, K., Nataradol P., Otero M., Chung B. (1996), “The view from the field : Perspectives from managers of microfinance institutions”, *Journal of international development*, 8, pp. 179-193.
- Navajas S., Schreiner M., Meyer R.L., Gonzalez-Vega C., Rodriguez-Meza J. (2000), “Microcredit and the poorest of the poor : Theory and evidence from Bolivia”, *World Development*, Vol. 28, 2, pp. 333-346.
- Norell D. (2001), “How to reduce arrears in Microfinance institutions”, *Journal of Microfinance*, 3, pp. 115-130.
- Nowak, M. (2006), “Le modèle européen de microcrédit”, *Rapport moral sur l’argent dans le monde – 2006*, pp. 417-421.

Park A., Changquin R. (2001), "Microfinance with Chinese Characteristics", *World development*, 29, pp. 39-62.

Pitt M.M., Khandker S.R. (1998), "The impact of group-based credit programs on poor households in Bangladesh : Does the gender of participants matter ?", *The journal of political economy*, 106, pp. 958-996.

Rhyne E. (1998), "The yin and yang of microfinance : reaching the poor and sustainability", *Microbanking Bulletin*.

Robinson M.S. (2001), *The microfinance revolution – Sustainable finance for the poor*, Washington D.C. The World Bank, Open Society Institute.

Roy, D. (2006), "La participation et l'appropriation dans l'utilisation de la microfinance comme outil de développement",

http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/DannyRoy_microfinance2.pdf

Sanders C. (2002), "The impact of microentreprise assistance programs : a comparative study of program participants, non participants and other low low-wage workers", *The social service review*, 76, pp. 321-340.

Schreiner M., Leon J. (2002), "Microfinance for microenterprise : the state of the art", *Savings and development*, Vol. XXVI, 4, pp. 329-353.

Sharma, A. (2001), "Developping sustainable microfinance systems, *Asian Development bank*, http://unescap.org/drpad/projects/fin_dev2/adbsharma.pdf

Simon H.A. (1993), "Altruism and economics", *American Economic Review*, vol. 83, n°2, mai, pp. 156-161.

Sriram M.S., Upadhyayula R.S. (2002), "The transformation of microfinance in India : Experiences, options and future". *Working paper series of India Institute of Management Ahmedabad (IIMA)*, <http://www.iimahd.ernet.in/publications/data/2002-12-01MSSriram.pdf>

- Stiglitz J. (1990), "Peer monitoring and credit markets", *World Bank Economic review*, 4, 3, pp. 351-366.
- Tinker I. (2000), "Alleviating poverty : Investing in women's work", *Journal of the American planning association*, 66, pp. 229-242.
- Yunus M. (2004), "Grameen Bank at a glance", <http://.gramen.info.org/bank/GBGlance.htm>
- Von Pischke J.D. (1990), *Finance at the frontier, Debt capacity and the role of credit in the private economy*, Washington, The World Bank, Development studies.
- Woller G., Dunford C., W. Woodworth (1999), "Where to microfinance", *International Journal of Economic Development*, 1, pp. 29-64.
- Woolcock M. (2001), "Microenterprise and social capital and class structure mobility", *The Journal of Development Studies*, 55, pp. 131-152.
- Wydick W. B. (1999), "The effect of microentrepreneur lending on child schooling in Guatemala", *Economic development and cultural change*, 47, pp. 853-869.

Annexe 1

Liste des revues françaises dans lesquelles les articles en microfinance ont été recensés.

Revue d'économie financière (dont le rapport moral sur l'argent publié chaque année par l'Association d'Economie Financière)
Revue française de gestion
Finance
Revue Banque et marchés
Revue Banque et droit
Revue Banque
Revue Banque et stratégie
Finance Contrôle Stratégie
Revue des sciences de gestion
Expansion Management review
Comptabilité Contrôle Audit
Revue de philosophie économique